

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7/pu/757
N/réf. : AVL/CC/XL-2.379/ s.451
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Square du Val de la Cambre, 8 (architecte A. Blomme). Projet de réaménagement et de transformation de la façade arrière. Nouveaux plans.
(Correspondant : Mme Ben Hssain)

En réponse à votre demande du 5 février 2009, sous référence, réceptionnée le 9 février, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 18 février 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la transformation d'une maison appartenant au Val de la Cambre (1928), construit entre 1925 et 1932 par Adrien Blomme, et porte sur son réaménagement ainsi que sur la transformation de la façade arrière.

Pour mémoire, la visite des lieux par un membre de la CRMS en date du 20 février 2008 avait permis de constater les effets d'un chantier antérieur, réalisé en infraction, et qui avait eu pour effet de vider l'intérieur de la maison dans sa totalité. Un projet de réaménagement de l'immeuble a ensuite été introduit.

Interrogée (par l'auteur de projet) en mars 2008 sur une première mouture de ce projet réaménagement et de transformation, la CRMS avait formulé d'importantes remarques et réserves à son propos, portant notamment sur l'expression architecturale inappropriée des transformations (peu respectueuses du caractère pittoresque de Blomme) ainsi que sur l'aménagement spatial jugé insatisfaisant et certains aspects peu fonctionnels du programme.

Suite à cet avis et aux réunions avec l'auteur de projet qui s'en sont suivies, ***le projet a évolué dans le sens des remarques formulées par la CRMS et s'est très sensiblement amélioré sur ces différents points***, comme en témoigne la version définitive soumise aujourd'hui à l'examen de la CRMS. Il s'agit d'une version, assez semblable à celle présentée lors de la réunion avec l'auteur de projet du 20/06/2008 et qui a été peaufinée avantageusement sur certains aspects dont l'expression du surhaussement et la typologie des fenêtres qui y sont aménagées. ***Les conclusions de l'examen, par la CRMS, de cette dernière mouture du projet sont donc assez proches de celles du rapport de la réunion du 20 juin 2008, telles que suivantes.***

Le traitement de la façade arrière et de son surhaussement s'est considérablement amélioré et s'inscrit adéquatement dans l'esprit pittoresque qui a sous-tendu la conception de la maison – et plus globalement du Val de la Cambre. Le parti monumental qui caractérisait la première mouture du projet a été abandonné. La liaison entre le rez-de-chaussée et le jardin (escalier et petite terrasse d'accès avec balustres) est maintenue. La typologie des fenêtres, que ce soit pour le volume de la cage d'escalier ou pour le surhaussement, a été adéquatement adaptée au vocabulaire architectural de la maison et leurs dimensions respectent la hiérarchie et la logique des étages (fenêtres de toiture plus petites que celles des étages inférieurs). La fenêtre de type « atelier d'artiste » y trouve bien sa place. Pour ce qui concerne la largeur du surhaussement, celle-ci a été réduite au pan de toiture principal afin de diminuer son importance et éviter une articulation trop compliquée avec le pan de toiture connexe, comme préconisé par la CRMS. Le parement en bois qui est prévu en finition est également adapté à l'expression architecturale de la façade et permettra une distinction claire entre façade et toiture, ce que la Commission approuve.

Quant à l'organisation intérieure, elle a également été revue sur plusieurs points, suivant les remarques de la CRMS. On observe, dans ce cadre, que l'articulation des sas de transition de l'ascenseur avec le lobby du rez-de-chaussée et avec les espaces « landing » des 1^{er} et 2^e étages a gagné en qualité grâce à un meilleur positionnement (en biais) de la fermeture des sas. Une partie de l'espace « landing » du 1^{er} étage a été supprimée au profit d'une cuisine d'appoint aménagée à côté de la salle à manger, pour assurer une plus grande logique fonctionnelle (une cuisine étant uniquement prévue au sous-sol initialement). Le mur de la cage d'escalier est, pour sa part, restitué sur toute sa hauteur, ce qui est positif. Au rez-de-chaussée, la restitution de ce mur, ajoutée à la création d'une zone « entrance » entre l'entrée et le lobby, permet de réduire un tant soit peu le très vaste dégagement du lobby qui semble cependant encore diffus et qui gagnerait à être davantage structuré et organisé. La réflexion pourrait donc être poursuivie par l'auteur de projet sur l'aménagement de cette zone (qui était initialement plus structurée).

Mais globalement, la CRMS se réjouit de l'évolution très positive qu'a connu le projet au cours des derniers mois et elle en félicite l'auteur de projet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY